

COMMUNE DE ROYE – ETUDE D'IMPACT PLURIANNUEL

Vu le décret n°2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition du seuil d'opération exceptionnelle d'investissement prévu par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article D 1611-35 du CGCT prévoyant que « en application de l'article L.1611-9 du CGCT, l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement. Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors de demande de financement ». Elle est obligatoire pour tout projet d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants :

* pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est inférieure à 5000 habitants, le seuil est fixé à 150 % des recettes réelles de fonctionnement.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2016 approuvant le projet de création du Centre Culturel de ROYE ;

Considérant que le montant de l'investissement projeté dépasse le seuil fixé par le décret susnommé à 150% des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités de la taille de ROYE :

- Recettes réelles de fonctionnement au compte administratif 2015 : 557 420,66
- Recettes réelles de fonctionnement au compte administratif 2016 : 546 734,80
- Montant prévisionnel de l'opération exceptionnelle d'investissement concernée : 2 000 000 € HT

Notre commune a donc obligation de présenter cette étude.

A ce stade, les éléments suivants sont connus :

- coût prévisionnel : 2 000 000 €HT
- les demandes de subvention sont en cours. Un seul accord (Département : 75000€) nous est parvenu.

Ce projet est prévu sur 3 budgets : 2017, 2018 et 2019.

L'appel d'offre pour le marché de travaux sera lancé cette année, et nous pensons que le montant définitif pourrait être favorable à la commune.

Le budget de cette année nous permet sans problème d'assurer les premières dépenses de ce projet.

Pour 2018, un emprunt ou un prêt relai pourra être envisagé.

Depuis quelques années, notre commune n'a plus à supporter d'emprunt et n'est pas endettée.

A ce stade du projet, le coût d'exploitation du futur Centre Culturel n'a pas été calculé. Les gros travaux d'entretien de voirie ou de bâtiments sur la commune ont été effectués régulièrement ces dernières années. Les futurs budgets seront en partie consacrés au grand projet de notre mandat, la création du Centre Culturel, et même si ceux-ci seront fortement impactés, la comptabilité saine de la commune devrait permettre de mener à bien ce projet sans avoir à modifier profondément la fiscalité directe.